

The background of the cover is a photograph of a church with a tall, dark spire, partially obscured by green trees. The sky is a clear, light blue. The title 'LA GAZETTE VIMPELLOISE' is printed in a large, black, serif font with a double-line outline, centered in the upper half of the image.

# LA GAZETTE VIMPELLOISE

**N°18**

Conception – Rédaction - Réalisation :  
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone : 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : [mairie.vimpelles@wanadoo.fr](mailto:mairie.vimpelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-vimpelles.fr](http://www.mairie-vimpelles.fr)

**NOVEMBRE  
2017**



# La Mairie vous informe



## OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

\*\*\*\*\*

Les Mardi et Jeudi du 16 heures à 18 heures 30  
Le dernier samedi du mois de 10 heures à 12 heures

Permanence à CUTRELLES un mercredi sur deux (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)  
Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30



Bientôt  
16 ans ?

Pensez au  
recensement !  
**C'EST OBLIGATOIRE**

Pensez à vous  
inscrire !



### RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2017 (nés en 2001) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes âgés de 18 ans en 2017 sont inscrits d'office par l'INSEE.  
Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 2017

## Carte Nationale d'Identité - Passeport

**RAPPEL : Depuis le 2 mars les demandes de CNI sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.**

Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI, il faut vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil de passeports – en l'occurrence BRAY SUR SEINE

Pour demander ou renouveler une carte d'identité, il est possible de préparer votre demande en ligne ([ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) depuis chez vous Il suffira ensuite de vous rendre au guichet de la mairie muni de votre numéro de pré-demande en ligne et des pièces justificatives. Vous pouvez venir également en mairie de VIMPELLES – Nous vous aiderons.



### Durée de validité

CNI 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Passeport 10 ans pour les majeurs

5 ans pour les mineurs



Les services municipaux de la mairie de BRAY sont chargés uniquement de recueillir les pièces et de les transmettre aux autorités compétentes et ne peuvent donc se prononcer sur la durée du traitement de votre dossier

**BRAY SUR SEINE**

DEMANDE DE PASSEPORTS BIOMETRIQUE ET CARTES D'IDENTITE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

LUNDI :	08h30 à 11h30 13h30 à 16h30
MARDI :	13h30 à 16h30
MERCREDI :	13h30 à 16h30
JEUDI :	13h30 à 16h30
VENDREDI :	08h30 à 11h30 13h30 à 15h30

1, Place du Général de Gaulle  
77480 BRAY-SUR-SEINE  
SEINE-ET-MARNE  
**BRAY-SUR-SEINE.FR**  
T : 01 60 67 10 11  
F : 01 64 01 13 17  
contact@bray-sur-seine.fr



## PIECES A PRODUIRE POUR LES C.N.I ET PASSEPORTS

Pour l'ensemble des pièces fournir les originaux et les photocopies



**Vous pouvez faire une pré-demande en ligne via le site de l'Agence Nationale des titres sécurisés : [http:// predemande-cni.ants.gouv.fr](http://predemande-cni.ants.gouv.fr)**

**Présence obligatoire du demandeur, du mineur au dépôt du dossier. (Prise d'empreinte à partir de 12 ans pour les C N I ET PASSEPORTS)**

**Présence obligatoire du demandeur, du mineur de plus de 12 ans accompagné de son représentant légal au retrait du passeport ou de la C N I**

- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 MOIS sur fonds clair uni
- 1 timbre fiscal à acheter chez un buraliste, Trésor Public ou sur [TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR](http://TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR)

### TIMBRE FISCAUX POUR PASSEPORTS

### POUR PERTE OU VOL C.N.I. :

Adulte (plus de 18 ans)	86 €	Adulte et mineur	25 €
Mineur de plus de 15 ans	42 €		
Mineur de moins de 15 ans	17 €		

- 1 copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) à la 1<sup>ère</sup> demande
- 1 document officiel avec photo (carte d'identité, permis de conduire)
- ORIGINAL** du Passeport ou de la Carte d'identité à renouveler

### **DECLARATION DE PERTE EN CAS DE VOL OU PERTE**

- 1 justificatif de domicile récent : électricité, eau, téléphone fixe, portable, de moins de 3 mois, feuille d'imposition,
- Livret de famille + PIECE D'IDENTITE du parent qui dépose la demande pour le mineur
- Justificatif de nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ou nées en France de parents nés à l'étranger

### **POUR LES PERSONNES HEBERGEES ET LES ENFANTS MAJEURS VIVANT AU FOYER FAMILIAL :**

- Attestation rédigée par l'hébergeant
- Pièce d'identité au nom de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de- de 3 mois de l'hébergeant

**Tout passeport non retiré dans un délai de 3 mois sera renvoyé en Préfecture pour destruction**

# Besoin d'aide ?

La MSAP de Bray-sur-Seine est là pour vous aide



Mise en relation

**Pourquoi une Maison de Services au Public à Bray-sur-Seine ?** Pour que chacun soit accompagné dans ses démarches administratives à moins de 20 minutes de chez lui, même s'il vit en ruralité. Pour que tout le monde puisse accéder à un ordinateur connecté. Pour répondre à la volonté de l'équipe municipale de Bray-sur-Seine et de l'Etat, la commune de Bray-sur-Seine et l'ensemble des partenaires vous invitent à vous rendre à la MSA



Accueil, information, orientation

## Qu'est-ce qu'une Maison de Services Au Public (MSAP) ?

Dans une « Maison de Services Au Public » vous êtes accueilli par un agent et vous pouvez, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer vos démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez vous, la Maison permet d'accéder à une large palette de services. La MSAP vous offre une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans vos démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, prévention santé, accès aux droits, vie associative, bibliothèque...



Accompagnement aux démarches administratives



## Des aides, des permanences et des conseils personnalisés :

Accueil, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations.

**Aide à l'utilisation des services en ligne :** télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...

**Aide aux démarches administratives :** compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...



**Mise en relation avec les partenaires :** permanences des partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...



Aide à l'utilisation des services et des outils numériques

**Accompagnement de la famille** avec la planification familiale, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), la Protection Maternelle Infantile (PMI), la «P'tite pause» (lieu d'accueil pour les enfants et les parents), le Clic Sillage et les activités culturelles avec l'Ecole de musique, la bibliothèque ...



Maison  
de services  
au public



## FINANCES 2017

oooooooooooooooooooooooooooo

Compte tenu des taux très bas en matière d'emprunt, il a été décidé en conseil municipal de contracter un emprunt de 400 000€ auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux de la nouvelle mairie qui s'incrivent dans le cadre d'un quatrième contrat rural.

## TRAVAUX

### EAUX PLUVIALES

oooooooooooo

Des travaux de curage du fossé le long de la route entre Vimpeles et Cutrelles ont eu lieu courant octobre et ont été effectués par l'entreprise LANGUILLAT et l'employé communal.



### EAU POTABLE

oooooooooooo

Des travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable entre le château d'eau et le bourg en vue d'améliorer la sécurité incendie sont envisagés. Un dossier de subvention a été envoyé à la Sous-Préfecture pour un financement DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le dossier est recevable mais il nous faut attendre la notification de la subvention pour un commencement des travaux. Dans le même temps, une consultation de trois entreprises est en cours. Après le choix de l'entreprise, les travaux débiteront au printemps 2018



oooooooooooo

### SECURITE ROUTIERE

La mise en place des coussins berlinois rue du Gué à l'entrée de Vimpeles (côté route de Balloy) afin de faire ralentir les automobilistes est toujours d'actualité!! Nous attendons l'accord de subvention dans le cadre des « Amendes de Police »



### MARQUAGE AU SOL

Le marquage de la signalisation au sol vient d'être refait dans la commune C'est l'entreprise DECAUDIN qui en a été chargée. Le marquage thermoplastique plus solide et plus pérenne a été choisi.



### TRAVAUX REPARATION DES SIX BARRIERES à VOLANGIS

Un automobiliste le 18 juillet dernier a fauché les six barrières de sécurité du passage piéton à Volangis. Après passage de l'expert le 8 septembre, nous venons d'avoir le feu vert pour les réparations. L'entreprise PAGOT a été missionnée pour faire ces réparations. Les frais sont en totalité à la charge de l'auteur de l'accident.



## TRAVAUX EGLISE

**Restauration des vitraux** les travaux de restauration des vitraux confiés à l'atelier MILLER sont terminés.



**Restauration des œuvres** : Mesdames Chantal LEVASSEUR et Chantal VERNANT restauratrices d'œuvre d'art ont commencé la restauration de tous les objets religieux ( cierges, croix, etc...) une quarantaine d'objets qui seront financés par le budget communal pour moitié en 2017 et la seconde moitié en 2018

**Restauration de l'église** : les appels d'offres pour les travaux pourront être lancés qu'après notification de la subvention de DRAC ( Etat) indispensable pour ces travaux colossaux.

**Tout est prêt pour un démarrage en 2018.** Mais il faut attendre !!

## CONTRAT RURAL

L'ouverture des plis a eu lieu en septembre . Montant total du marché HT 424 460,27€  
Le marché a été signé le mercredi 18 octobre en mairie avec toutes les entreprises présentes et les travaux ont débuté le 7 novembre . Les travaux dureront 10 mois. La nouvelle mairie sera donc opérationnelle en septembre prochain.



### Entreprises retenues pour ces travaux

Démolition /Maçonnerie /Carrelage Aménagements extérieurs/serrurerie	PAGOT	224 999,27 € HT
Charpente bois/ couvertures tuiles plates	CHEVRIER & FILS	55 017,93 € HT
Menuiseries extérieures et intérieures bois	JANINET	41 951,75 € HT
Cloisons Doublages Isolation Faux Plafonds	GD ISOLATION	26 488,06 € HT
Plomberie Chauffage Climatisation	AUTIN J.M	39 933,26 € HT
Electricité	MONTELEC	18 420,00 € HT
Peinture	TOURET Daniel	17 650,00 € HT

## TRAVAUX DESHERBAGE PARC

AVANT



Nettoyage des allées du Parc avec la nouvelle machine à désherber

APRES



## ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX



Les travaux programmés en 2017 avec le SDESM ont eu lieu courant octobre avec le changement par des ampoules LED des luminaires de la Grande Rue de Vimpelles

## ECLAIRAGE PUBLIC RE RAPPEL

*La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification De Seine et Marne. C'est donc le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est Maître d'œuvre des opérations de dépannage.*

*La commune a donc un contrat de maintenance avec le SDESM*

*Suite au marché passé par le SDESM c'est la société DRTP qui a été choisie pour ce contrat de maintenance et qui intervient selon les anomalies inscrites sur le logiciel spécial*

*Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.*

*Toutes les anomalies doivent être inscrites sur le logiciel de la société DRTP*

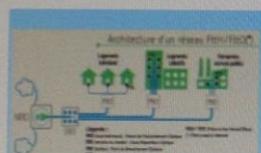
## DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement sur la commune de Vimpelles ont toujours un peu de retard. Nous avons eu la confirmation que VIMPELLES et CUTRELLES font bien parties de la poche n°28 dont la programmation de déploiement est bien prévue en 2017. Il faut 18 mois entre le début de la programmation et la commercialisation. A aujourd'hui nous sommes à 50% des APD (avant-projet définitif). Raisonnablement on peut prévoir une commercialisation pour juillet/septembre 2018.

MM REMBLIER et LATTANZIO, délégués de la commune de VIMPELLES, suivent les travaux.



## DURÉE MOYENNE D'UN DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ (Ftth) - 18 mois



### CONCEPTION ÉTUDES

8 mois

#### ÉTUDES SOMMAIRES (APS)

Détermination des emplacements des infrastructures  
Identification des dessertes aériennes et/ou souterraines  
Relevés de boîtes aux lettres

#### ÉTUDES DÉTAILLÉES (APD)

Études plus approfondies et démarches administratives (DP, PC, DICT,...)  
Vérifications terrain des infrastructures disponibles



### RÉALISATION TRAVAUX

7 mois

#### INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

Nœud de raccordement optique (NRO) (shelter)  
Point de Mutualisation (PM) (armoire)

#### INFRASTRUCTURE DE DESSERTE ou DISTRIBUTION

Point de Branchement Optique (PBO) (armoire de rue)  
**HORIZONTALE** (domaine public)  
Aérien et/ou souterrain (poteaux télécom ou fourreaux)  
**VERTICALE** (domaine privé)  
Desserte sur façade d'immeuble, etc...  
(façade + immeuble)



### GEL RÈGLEMENTAIRE

3 mois

sem@fibre77 commercialise son réseau auprès des fournisseurs d'accès à Internet (offre de gros).

Durant cette période de 3 mois, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives.

**Pendant cette période, aucun raccordement ne peut être effectué.**



### COMMERCIALISATION RACCORDEMENTS

4 semaines

Les FAI commercialisent leur réseau auprès du client final, qui doit :

#### CHOISIR UN FAI

#### PRENDRE UN ABONNEMENT AUPRÈS D'UN FAI

Il est alors procédé aux :

#### RACCORDEMENT EXTÉRIEUR

#### RACCORDEMENT INTÉRIEUR

Fibre  
optique  
jusqu'à  
l'abonné





## Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire qu'il fixe, pour l'ensemble du territoire intercommunal, les grandes orientations sur l'évolution de celui-ci ainsi que, plus précisément, les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...).

Il précise notamment les zones où le développement de l'habitat ou des équipements est possible, où peuvent s'implanter les activités économiques, il identifie les secteurs réservés aux activités agricoles et enfin, il détermine les espaces naturels à préserver.



## Tous concernés par le PLUi !

La communauté de communes a prévu d'associer la population au travers de plusieurs mesures de concertation : articles dans le journal d'information de la communauté de communes, site internet, panneaux exposant les résultats des principales étapes d'élaboration du PLUi et des réunions publiques.

Une première **réunion publique** est prévue **courant novembre**, la date exacte sera communiquée très prochainement.



## Le calendrier du PLUi

Le calendrier d'élaboration et d'approbation du PLUi s'étale de 2017 à 2020 suivant cinq grandes étapes principales et des dates clés relatives aux actes administratifs obligatoires.





Élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal de la Communauté de communes  
Bassée-Montois

## RÉUNIONS PUBLIQUES



Quatre réunions publiques d'information vont être organisées afin de vous présenter la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un document qui remplacera, à terme les documents d'urbanisme des communes.

**VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 À 19H30**

AU FOYER RURAL DE GOUAIX

**MARDI 28 NOVEMBRE 2017 À 19H30**

À BRAY-SUR-SEINE (salle des fêtes)

**MERCREDI 29 NOVEMBRE À 19H30**

À LA SALLE DES FÊTES DE MEIGNEUX

**JEUDI 30 NOVEMBRE À 19H30**

À LA SALLE POLYVALENTE DE DONNEMARIE-DONTILLY



Quatre réunions publiques au plus proche de vous, car  
votre participation est essentielle !



12 rue Joseph Bara - 77480 Bray-sur-Seine  
01.60.67.09.10 - ccbassemontois@orange.fr  
[www.cc-bassemontois.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal](http://www.cc-bassemontois.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal)

CODRA  
Octobre 2017

# SCOLAIRE

oooooooooooo



## POINT ACCUEIL REPAS

oooooooo

Toujours bien fréquenté  
une trentaine d'enfants chaque jour scolaire



## GARDERIE

oooooooo

Toujours fréquentation plus importante le soir que le matin mais régulière



## R.P.I SIEPLV

oooooooo

Renseignements  
à la mairie de Paroy siège du RPI  
au 01 64 60 50 24



## EFFECTIF du RPI

oooooooo

PAROY 18 élèves (7 PS, 4 MS et 7 GS)  
VIMPELLES 17 élèves (7 GS et 10 CP)  
LUISETAINES – Préfa. 20 élèves (8 CE1 et 12 CE2)  
LUISETAINES 25 élèves (15 CM1 et 10 CM2)  
Les effectifs de notre RPI sont en baisse !



## TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooooooo

Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quelqu'il soit.



## CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooooooo

*Noël : du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018*  
*Hiver : samedi 17 février au dimanche 4 mars 2018*  
*Printemps : samedi 14 avril au 29 avril 2018*

**RAPPEL**

## COLLEGE : pour la rentrée 2018

oooooooooooooooooooooooo



Dans un objectif de bien être pour les élèves et de bonne gestion des collèges, une modification de la sectorisation des collèges a été adoptée afin de rééquilibrer les effectifs, notamment du collège de DONNEMARIE DONTILLY qui arrivent en situation de sureffectif en répartissant les élèves de notre commune sur le collège de BRAY SUR SEINE

Les élèves de notre commune entrant en sixième à la rentrée septembre 2018 seront donc dirigés sur le collège jean Rostand de BRAY SUR SEINE



14 JUILLET



Une quarantaine de fidèles a répondu à notre invitation ,  
super bonne ambiance !!!  
Des jeux, un petit cadeau, un bon petit repas..  
On renouvelle l'an prochain !!



11 NOVEMBRE

Comme chaque année nous nous sommes retrouvés, à 11 heures 30,  
au cimetière pour la cérémonie du 11 novembre.



Le Conseil Municipal et toujours les mêmes fidèles étaient présents à  
cette commémoration.

Le pot de l'amitié, à la Petite Maison, a clôturé cette cérémonie.



ATELIERS de NOEL



Les Lutins de Noël sont toujours là !!! Ils ont encore super bien travaillé  
et sans relâche depuis 10 mois pour que notre village soit, encore une fois  
et pour la dix-huitième année, le plus beau de la région

MERCI MERCI tous les lutins

Les décors nécessitent quatre semaines d'installation par le froid  
et la pluie. Merci à tous les bénévoles – merci encore les Lutins



**Brûlages des végétaux** 

Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdit le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.  
Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY



**ELAGAGE**

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.  
Dans le cas contraire vous êtes amendable  
Merci de votre compréhension

## Quand tondre votre pelouse et tailler vos haies ?

Les horaires pour tondre les pelouses et tailler les haies, Et pour effectuer tous types de travaux bruyants, sont les suivants :

**Les jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h  
**les samedis** : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h  
**les dimanches et jours fériés** : de 10 h à 12 h



# ENEDIS - L'électricité en réseau

## 5 L'élagage : les responsabilités



### L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

1. la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ; ou
2. le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ces cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT\* sur [www.reseaux-et-canalisations.enedis.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.enedis.fr)

\* Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

### Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »

### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

### Pour toute demande d'élagage en Seine-et-Marne,

vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : [ureidfest-elagage@enedis-grdf.fr](mailto:ureidfest-elagage@enedis-grdf.fr)

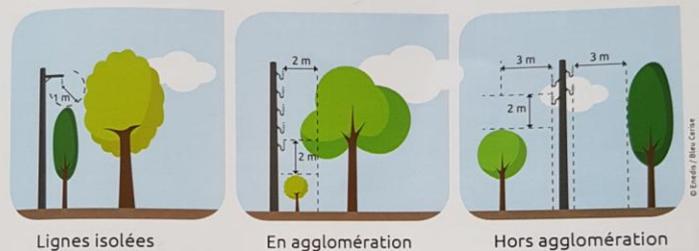
- 18 -

Gérer vos demandes

## 6 L'élagage : les distances à la construction des lignes

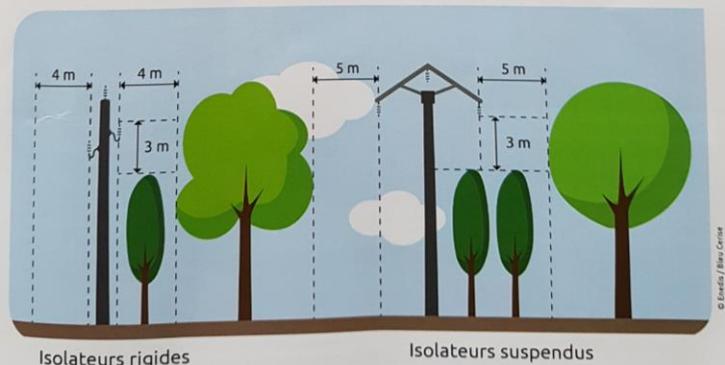
Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes

### Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts



### Lignes haute tension (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : Les distances varient selon les types de lignes



- 19 -

2017



## Contacts utiles pour tous clients

Seine-et-Marne

### VOS CONTACTS UTILES

**URGENCE DÉPANNAGE**  
24H/24H

**09 72 67 50 77**

Ce numéro figure sur vos factures d'électricité



**Linky** TOUT SAVOIR SUR LINKY

Un numéro  
**0800 054 659**

Un site internet  
**enedis.fr/linky**



**ACCUEIL RACCORDEMENT**

**09 69 32 18 33**

<http://connect-racco.erdfdistribution.fr>



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official



Télécharger l'application « Enedis à mes côtés »

**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

## NOTE AUX PROPRIETAIRES QUI VIENNENT PROMENER LEURS CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS

Je tiens à vous rappeler que le Parc Gérard Grellet est interdit à tous les véhicules mais aussi à tous les animaux.. **donc les chiens**

Il n'est pas agréable pour les enfants ou pour les organisateurs d'animations de marcher dans les excréments !

La commune est assez vaste pour que nos amis à quatre pattes fassent leurs besoins dans des endroits autres

D'autre part, si votre animal fait ses besoins sur la route ou sur le trottoir, **RAMASSEZ !!!!**



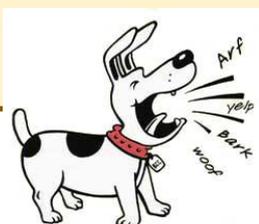
Vous qui êtes propriétaire d'un chien, aimeriez-vous entendre le chien de votre voisin aboyer sans arrêt à longueur de journée alors que son propriétaire est bien chez lui?

Est-ce que cela ne vous agirait pas sur les nerfs ?

N'iriez-vous pas dire au voisin de faire taire son chien ?

Je pense que nous vivons dans un village sympathique où il fait bon vivre et qu'il faut se respecter entre voisins

Alors soyez attentif aux aboiements de votre chien et faites-le taire pour le bien-être de chacun. Il existe plusieurs remèdes aux aboiements intempestifs pour retrouver le silence, le calme et la paix



## La boue sur la route peut coûter cher aux agriculteurs (FDSEA 77 )



A l'automne, au moment des récoltes, les nombreux déplacements d'engins agricoles conjugués à un **temps souvent humide**, conduisent les agriculteurs à laisser des traces de boue sur les routes.

La FDSEA du 77 les encourage dans un communiqué à suivre quelques conseils pour « éviter les accidents voire des drames humains qui peuvent en découler ».

La présence de boue sur la chaussée doit ainsi être **signalée et enlevée** lorsqu'elle présente un risque pour la circulation. Si la configuration de la parcelle le permet, il ne faut pas sortir directement du champ sur la route principale mais emprunter un chemin secondaire sur lequel les engins pourront se délester.

La zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route afin de les inciter à ralentir. La pose de cette signalisation est à la charge de la personne responsable des dépôts de boue.

Des condamnations pénales

**La signalisation temporaire doit être mise en place dans les deux sens** de circulation (distance d'environ 150 mètres en amont et en aval de la zone salie) de façon à être bien visible et les renouveler tous les 500 mètres au besoin. Les panneaux réglementaires doivent être rétro réfléchissants.

Les sanctions peuvent être conséquentes. En l'absence d'accident,

**l'amende peut atteindre 1500 euros et 3000 euros en cas de récidive.**

En cas d'accident, le responsable risque la prison en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail...) sans parler des conséquences au civil.



## ORDURES MENAGERES



Les choses sont parfois bien faites puisque juste après un petit coup de propre de l'environnement par les employés communaux, le SMETOM a changé les conteneurs. Tout en couleur ceux-ci sont adaptés à tous les handicaps.



**Le remplacement de la clôture de l'entourage du château d'eau est prévu prochainement par l'entreprise DELAUNE de CHATENAY SUR SEINE**

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES



**Pour les habitants de la commune**

oooooooooooo

Une journée 150 €

Deux journées 200 €

Vin d'Honneur (de 15 à 23 h) 100 €

**Caution 1400 € (2 chèques de 700 €)**

Dédit survenant moins de 15 jours avant la manifestation 150 €

Forfait nettoyage

50 €

Forfait dommage constaté

en fonction du devis de réparation

# Défense nationale



L'actualité de défense est riche : s'y intéresser est important pour en témoigner au quotidien, dans son environnement immédiat.

Dans cette perspective, nous souhaitons souligner l'existence des supports de communication numérique à la disposition du gouverneur militaire de Paris et de la zone de défense Île-de-France. Loin d'être les seuls vecteurs d'information, ils sont certainement les plus facilement accessibles, offrant de surcroît une passerelle directe vers les différents organismes de défense.

Nous avons à cœur de les actualiser régulièrement, selon la logique propre à chacun de ces outils.

**Nous espérons avoir le plaisir de vous compter prochainement parmi nos abonnés, si ce n'est pas encore le cas.**

*Le bureau communication  
du cabinet du gouverneur militaire de Paris*

## REJOIGNEZ-NOUS !

 [www.facebook.com/defenseidf](http://www.facebook.com/defenseidf)

 [twitter.com/Gouv\\_mili\\_Paris](https://twitter.com/Gouv_mili_Paris)

 [www.instagram.com/defenseidf](http://www.instagram.com/defenseidf)

[www.garnison-paris.terre.defense.gouv.fr](http://www.garnison-paris.terre.defense.gouv.fr)



## SECURITE



Recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation, y compris dans la journée  
Toute personne ou véhicule suspect rodant dans la commune doit être signalé à la Gendarmerie  
Voisins, amis, « ouvrez l'œil !!! » et faites remonter immédiatement soit auprès de la Gendarmerie (le 17 ou 01 60 58 20 00), soit auprès de la Mairie toute information que vous jugez importante. MERCI

**CARTE PROFESSIONNELLE**  
Je demande au vendeur sa carte professionnelle

**LOGO**  
Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier

**?**  
Je ne laisse pas entrer un inconnu

**17 112**  
Si le vendeur devient insistant, je compose le 17 ou le 112

La période des fêtes approche doucement et les décorations illuminent progressivement nos rues. Chaque année ces réjouissances vont de pair avec les vendeurs de calendriers... mais attention aux #arnaques ! La vigilance est de mise face à certaines personnes peu scrupuleuses. Rappel utile : les règles de vente de calendriers sont très strictes. Les gendarmes, les policiers, les douaniers n'ont pas le droit de vendre des calendriers. Les facteurs, les éboueurs et les pompiers y sont autorisés mais en respectant plusieurs conditions : être en tenue, pouvoir présenter sa carte professionnelle et délivrer un reçu. Vous pouvez aussi vérifier la présence du logo officiel de l'institution et surtout ne jamais laisser rentrer le vendeur chez vous !!!!!



Des services adaptés à vos besoins

## SERVICES D'AIDE A DOMICILE

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)

Bureaux au 22 grande Rue 77480 BRAY SUR SEINE

Téléphone 01 64 60 22 36 - email : [sadbm@orange.fr](mailto:sadbm@orange.fr)



**SERVICE AIDE A DOMICILE  
BASSEE MONTOIS**

Agrément Qualité N°: 250310/A/077/Q/036

Mais aussi, l'ADMR - agence de BRAY – Grande Rue



## MEDECINS ET PHARMACIENS

**MEDECINS** : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le 15.  
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29<sup>ème</sup> Dragon, muni de l'ordonnance.



L'Agirc et l'Arrco organisent  
les « Rendez-vous de la retraite »

Deux temps rythment cette manifestation : des conférences gratuites et ouvertes à tous et des portes ouvertes dans les Centres d'information retraite Agirc-Arrco (CICAS).

A cette occasion, votre centre d'information de Melun vous accueille pour des entretiens personnalisés sans rendez-vous : CICAS MELUN – 12-14 rue Eugène Briais – 77000 Melun

le vendredi 24 novembre de 9h à 17h et

le samedi 25 novembre de 9h à 13h

Pour en savoir plus sur les conférences, consultez le site [rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

Pour poser vos questions à une équipe d'experts retraite, un accès en ligne et en continu est également à disposition sur le site

[lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr](http://lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr)

**Pour rappel** : L'Agirc et l'Arrco sont les deux régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé et les CICAS sont les Centres d'information retraite Agirc-Arrco.

Leurs missions : informer et conseiller les salariés en activité ou au chômage sur leurs droits à la retraite Arrco, Agirc et Ircantec et préparer les demandes de retraite au titre de ces trois régimes

Les rendez-vous  
de la **retraite**

Du 20 au 25  
novembre 2017

Les experts Agirc-Arrco  
répondent à vos questions

Il n'y a pas d'âge pour  
s'intéresser  
à sa retraite



Antoine 58 ans



Clotilde 32 ans



Valérie 42 ans

Conférences, portes ouvertes, infos pratiques :

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
**agirc et arrco**

Avec l'Agirc et l'Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour votre retraite complémentaire :  
AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - B2V - HUMANIS - IRCM - IRP AUTO - KLESIA - MALAKOFF MÉDÉRIC - PRO BTP

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne,  
"C.A.D.A.L."

créée et financée par le Conseil Départemental du 77 propose des **PRETS** pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

ACCESSION à la PROPRIETE (acquisition de neuf ou d'ancien)  
CONSTRUCTION  
RACHAT DE SOULTE  
AGRANDISSEMENT  
RENOVATION, AMELIORATION, ADAPTATION, REHABILITATION  
TRAVAUX de COPROPRIETE

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

L'habitation doit se **situer en Seine et Marne** et doit constituer la **résidence principale** et **personnelle** du demandeur,

Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES	MONTANT MAXIMUM DU PRET
- 1 Personne	26 500 €	<b>10 000 €* </b>
- 2 Personnes	36 200 €	
- 3 Personnes	43 800 €	
- 4 Personnes	46 500 €	
- 5 Personnes	52 300 €	
- 6 Personnes	59 100 €	
- 7 Personnes et +	65 500 €	

#### MONTANT DES PRETS\*

**Construction et acquisition** : Prêts de **10 000 €**

**Agrandissement** & **Amélioration** : Taux d'intervention de **70%** du coût total des travaux, des matériaux ou de la quote-part et prêts plafonnés à **10 000 €**

#### TAUX D'INTERET

**1 %**

#### DUREE DE REMBOURSEMENT

**3 - 5 - 7 ou 10 ans** (suivant la nature du projet)

*Pour en savoir plus...*

**Courrier : C.A.D.A.L.**  
**Hôtel du Département**  
**CS 50377**  
**77010 MELUN CEDEX**

**Bureaux : C.A.D.A.L.**  
**3 rue Paul Cézanne**  
**La Rochette**  
**77000 MELUN**

**01.60.65.94.88**  
**01.64.87.95.07**  
**01.60.59.00.58**

@-mail : [cadal77@wanadoo.fr](mailto:cadal77@wanadoo.fr)  
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

## LA REMORQUE – Food Truck



Depuis le 10 février, Véronique installe sa remorque-cuisine tous les vendredis de 17 heures 30 à 21 heures près de la salle des fêtes dans notre village

La patronne de la roulotte gourmande mijote et prépare toutes les commandes reçues dans un espace de seulement 4 mètres de long.

Six sortes de burgers et un plat du jour disponibles tous les vendredis

**Important!**



## NOUVEAUX HABITANTS

oooooooooooooooooooooooooooo

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en Mairie.

Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

**Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !**

Si vous avez des infos...

**Un problème d'éclairage public, une fuite d'eau, ou tout autre problème...**

Merci de bien vouloir prévenir en Mairie le plus rapidement possible  
**01 60 67 33 75**

**Distribution  
colis des Anciens**

**le JEUDI 21 décembre**  
après midi  
à partir de 13 heures 30



## PECHE

oooooooooooo

ETANG DE LA PATURE DU BUISSON DE VOIT

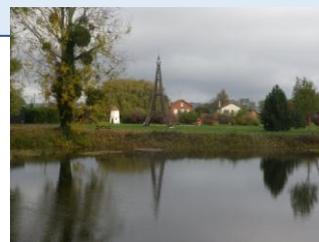
Pour toute personne désirant pêcher dans cet étang, La carte est délivrée en mairie pour l'année au prix de 60 €.



ETANG DE LA SALLE DES FETES

La pêche est **réservée aux habitants** de la commune. La carte est délivrée en mairie pour une année au prix de 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 14 ans

J'PEUX PAS  
J'AI  
PÊCHE  
🐟



# REPAS DES ANCIENS

Une tradition, le repas des Anciens a lieu le dernier samedi de Novembre.  
Pour des raisons de planning surbooké le Comité des Fêtes a décidé de vous convier au traditionnel  
repas des Anciens le dernier samedi de janvier  
soit le **Samedi 27 Janvier 2018**

Un très bon repas qui sera préparé par Olivier et c'est Marie Charlie qui sera chargée de vous  
divertir afin que vous ayez un super moment de convivialité



## FITNESS FAMILY »

**ALINE**, la professeure donne ses cours à la salle des  
Fêtes

Une bonne ambiance et des élèves assidus  
Si vous souhaitez la contacter : 07 84 23 98 22



### Tous les mercredis de

- 18 h 30 Abdos Fessiers
- 19 h 00 STRONG
- 19 h 30 ZUMBA

1<sup>ère</sup> séance gratuite



**NOUVEAU**



Vous propose



**MARDI SOIR :**  
18h à 19h hip-hop débutant 10/13 ans  
19h à 20h30 hip-hop confirmé  
**Salle polyvalente de Vimpelles**

**MERCREDI APRÈS-MIDI :**  
14h à 15h éveil 4/5 ans  
15h à 16h initiation 6/9 ans  
16h20 à 17h20 modern débutant 10/13 ans  
17h20 à 18h20 hip-hop débutants 6/10 ans  
**Salle polyvalente de Vimpelles**



Vous pouvez joindre la présidente de la section  
Danse,  
Christine LEROY, pour tout renseignement  
Au 06 83 24 51 97

Souvenez-vous, quand vous passiez vos vacances chez votre grand-mère, elle utilisait parfois toutes sortes d'expressions un peu tordues.

Vous rappelez-vous de certaines de ses expressions favorites ?



**Allez, faisons petit tour dans le passé avec ces 30 expressions que vous devez transmettre à vos petits-enfants avant qu'elles ne partent aux oubliettes !**



1. « **Rire comme un bossu / comme une baleine** » = Rire aux éclats
2. « **Connu comme le loup blanc** » = Qualifie quelqu'un très très connu
3. « **Gras comme un moine** » = Qualifie une personne un peu enveloppée
4. « **Triste comme un bonnet de nuit** » = Qualifie une personne qui n'a pas un visage très rayonnant
5. « **Chauve comme un genou** » = Qualifie une personne n'ayant plus de cheveux
6. « **Crier comme un putois / Hurler comme un possédé** » = Crier très fort
7. « **Vieux comme les rues / Vieux comme Hérode** » = Qualifie quelque chose de très très vieux
8. « **Bête comme une huître / Bête comme une oie** » = Qualifie une personne pas très futée
9. « **Bavard comme une pie** » = Parler sans cesse
10. « **S'ennuyer comme un vieux croûton derrière une malle** » = Tout est dit...
11. « **Sale comme un peigne** » = Qualifie une personne dégoûtante
12. « **Rouge comme 25 coqs / Rouge comme une tomate** » = Qualifie une personne qui a du mal à gérer ses émotions et rougit facilement
13. « **Être vert épinard** » = Avoir mauvaise mine
14. « **Blanc comme un cachet d'aspirine** » = Avoir une mine très pâle
15. « **Seul comme l'as de pique** » = Qualifie une personne délaissée
16. « **Coiffé comme un dessous de bras** » = Être très mal peigné
17. « **Haut comme une botte** » = Qualifie une personne de petite taille
18. « **Boire comme un puits sans fond** » = Boire beaucoup beaucoup
19. « **Riche comme Crésus** » = Être très très riche
20. « **Aimable comme une porte de prison** » = Qualifie une personne désagréable
21. « **Pauvre comme Job** » = Qualifie une personne qui n'a pas le sou
22. « **Grand comme le monde** » = Qualifie quelque chose de très très grand
23. « **Noir comme un fond de cheminée** » = Être très bronzé
24. « **Rond comme une queue de pelle** » = Être saoul
25. « **Pleurer comme une madeleine / Pleurer comme un veau** » = Pleurer de façon excessive
26. « **Travailler comme un titan** » = Travailler beaucoup beaucoup
27. « **Dormir comme un loir** » = Dormir profondément
28. « **Ronfler comme un sonneur** » = Ronfler très fort
29. « **Couvert comme un oignon** » = Être chaudement vêtu
30. « **Nu comme un ver** » = Être en tenue d'Adam...





Beaucoup d'animations encore prévues et, comme l'an dernier, Compte tenu des événements et pour des raisons évidentes de sécurité, après avoir eu la réunion avec les services de la Sous-préfecture et la Gendarmerie, qui nous apportent leur aide, **nous avons obligation** de prendre des dispositions.

### **La commune sera totalement fermée à la circulation**

- **Le Samedi 16 Décembre, à partir de 15 h 30**

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir prendre note de ce désagrément de **14 heures 30 à 24 heures maximum**

- **Le Dimanche 17 Décembre la fermeture du village se fera à partir de 15 heures jusqu'à 21 heures**



Vous devez comprendre que pour votre sécurité et celle de nos nombreux visiteurs, aucun risque ne peut être pris quant à la sécurité des visiteurs et **de la vôtre**

ooo

Toujours pour des raisons de sécurité,  
le Petit Train ne peut circuler que dans le périmètre fermé

En vous remerciant de votre compréhension  
et vous souhaitant bonnes fêtes de Noël

Le Maire

Nadine DELATTRE

